

LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi onze avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 05 avril 2024, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de Limoges, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.

Pascal ROBERT, Vice-Président, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaients présents :

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Serge ROUX, M. Ibrahima DIA, M. Franck DAMAY, Mme Delphine BOULESTEIX, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Laurent LAFAYE, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Denis LIMOUSIN, M. Gilbert BERNARD, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, Mme Nathalie MEZILLE, M. Thierry MIGUEL, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, M. Alain BOURION, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Valérie MILLON, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Emile-Roger LOMBERTIE donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE
M. Gilles BEGOUT donne pouvoirs à M. Pascal THEILLET
M. Claude BRUNAUD donne pouvoirs à M. Pascal ROBERT
M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
M. Michel CUBERTAFOND donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
Mme Nezha NAJIM donne pouvoirs à M. Jamal FATIMI
M. Laurent OXOBY donne pouvoirs à Mme Rhabira ZIANI BEY
M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Amandine JULIEN
Mme Patricia VILLARD donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY
Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC
Mme Pascale ETIENNE donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

Absent :

M. Matthieu PARNEIX

L'ORDRE DU JOUR EST

Parc Ester - prorogation de la convention publique d'aménagement

N° 4.2

M. ROBERT Pascal, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Limoges Métropole a confié l'aménagement et la commercialisation du parc d'activités Ester Technopole à la Société d'équipement du Limousin (SELI). Cette relation contractuelle s'effectue sous forme d'une Convention publique d'aménagement (CPA) conclue en 2003, prolongée par un premier avenant le 11 juillet 2015 puis un second avenant le 06 juin 2017. Cette convention arrive à échéance le 20 juin 2024.

Conformément à l'article L300-4 du Code de l'urbanisme qui prévoit la possibilité de concéder la réalisation d'opérations d'aménagement à toute personne y ayant vocation, il est souhaité, qu'à échéance de l'actuelle convention, une nouvelle concession soit conclue afin de poursuivre l'aménagement du parc d'activités.

Par délibération en date du 24 novembre 2023, Limoges Métropole a engagé la démarche pour mettre en œuvre une nouvelle concession d'aménagement. L'Avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié le 07 février 2024. La phase de candidature s'étalera jusqu'en septembre 2024 et la nouvelle concession sera signée au cours du second semestre 2024. Afin de gérer cette période de transition, de permettre au concessionnaire actuel d'achever les derniers investissements à réaliser, d'assurer le bon déroulement de la procédure de mise en concurrence des candidats et de permettre la mise en œuvre la nouvelle concession d'aménagement dans les meilleurs délais, Métropole envisage de proroger la convention actuelle jusqu'au 31 décembre 2024.

Au terme de cette nouvelle prolongation de 6 mois, le bilan final de la concession sera porté à 47 289 000 € HT.

Au regard du projet de note de conjoncture 2024, Limoges Métropole serait appelée à participer à hauteur de 1 305 000 € HT maximum à l'issue de la période complémentaire ; ce qui porterait sa participation globale à l'opération ZAC Ester à 24 693 000 € HT.

Le conseil communautaire décide :

- d'approuver la prorogation de la Convention publique d'aménagement (CPA) du parc d'activités Ester Technopole avec la SELI par voie d'avenant, et ce jusqu'au 31 décembre 2024 ;

- d'autoriser le Président à signer l'avenant de prorogation à intervenir ainsi que tout document à sa mise en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'ont pas participé au vote :

- M. Guillaume GUERIN
- M. Emile-Roger LOMBERTIE
- M. Fabien DOUCET
- Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD
- M. Gaston CHASSAIN
- Mme Emilie RABETEAU
- M. Vincent LEONIE
- Mme Samia RIFFAUD
- M. Pascal THEILLET
- M. Vincent JALBY
- M. Rémy VIROULAUD

POUR EXTRAIT CONFORME
Guillaume GUERIN
Président de Limoges Métropole

Publié le vendredi 26 avril 2024